



Association loi 1901  
Crèche à domicile  
Spécialiste de la garde partagée  
Prise en charge de l'enfant vulnérable

## ***COURRIER AOÛT 2018*** ***À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANTES À DOMICILE***

### **☞ FERMETURE ASSOCIATION (Rappel) :**

#### **L'association sera fermée du 09 au 26 août inclus.**

Il vous faudra donc anticiper pour l'envoi du dernier calendrier horaire si vous terminez le contrat pendant cette période puisque vous devez légalement remettre tous les documents de fin de contrat à votre salarié(e) le dernier jour de travail (ou au plus tard le dernier jour du contrat si ce n'est pas le même).

### **☞ AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA (info de dernière minute) :**

L'avenant S40 concernant les rémunérations minimales est paru au journal officiel le 17/07/2018 : [https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?sessionId=14AE77759B7EDACEECB99E99DE01E36B.tplgfr28s\\_2?idConvention=KALICONT000005635792&cidTexte=KALITEXT000037111184](https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?sessionId=14AE77759B7EDACEECB99E99DE01E36B.tplgfr28s_2?idConvention=KALICONT000005635792&cidTexte=KALITEXT000037111184)

De ce fait, **à compter du 1er août 2018, le taux de base minimal** pour la garde d'enfants régulière (garde d'enfants B, niveau III), **passse de 9,98 € à 10,21 € brut de l'heure.**

Les simulations de coût réactualisées ont été transmises aux parents concernés.

### **☞ REPORT PRELEVEMENT A LA SOURCE pour les particuliers employeurs :**

La mise en place du prélèvement à la source pour les particuliers employeurs est **reportée à 2020**. Que vous soyez particulier employeur ou salarié du particulier à son domicile, rien ne change pour vous l'année prochaine. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette réforme par un meilleur accompagnement des publics concernés et un nouveau service tout-en-un, le gouvernement a décidé de reporter l'application de la réforme du prélèvement à la source pour les particuliers employeurs et les salariés (les services de PAJEMPLOI et du CESU ne sont pas encore prêts...). En pratique, à compter du 1er janvier 2019 les particuliers employeurs continueront de déclarer, comme aujourd'hui, la rémunération nette de leur salarié. Ils ne seront pas prélevés de la retenue à la source de leur salarié. Les salariés continueront de percevoir leur rémunération nette sans la retenue à la source.

Par contre, il est toujours prévu que le crédit d'impôts Salarié à domicile sera reversé aux parents employeurs en deux fois (30% au 15 Janvier et 70% fin Août 2019).

### **☞ INFORMATIONS ATELIERS :**

**L'Association Crèche and Do proposera un atelier à Toulouse Plage à l'espace famille (en face de la Ludo plage) le vendredi 3 août de 10h00 à 12h00. Sandra Tazi et Laure Gaillardon vous accueillerons autour d'une animation multi sensorielle.**

Pour info...TOULOUSE PLAGES s'est installé sur la prairie des Filtres jusqu'au 26 août. De nombreux espaces sont proposés aux publics, petits et grands comme vous pourrez le voir dans le programme joint.

Un espace famille sera installé, adapté à l'accueil des tout-petits (0-4 ans).

La Direction Petite Enfance sera représentée.

**Les ateliers à Crèche and do reprendront ensuite en septembre ; nous vous communiquerons ultérieurement les dates.**

**A noter qu'il est prévu un Grand Regroupement Festif, conviant tous les adhérents de Crèche and do et les intervenantes, à l'association le jeudi 13 septembre à 10 heures.**

**A ce sujet, vous allez recevoir fin août une invitation par e-mail.**

Concernant les ateliers pour la rentrée, vous pouvez, si vous le souhaitez, et si ce n'est pas déjà fait, **inscrire votre (ou vos) enfant(s) sur les ateliers** sachant que:

☞ **Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébé(s) (à partir de 6 mois et jusqu'à 18 mois)** ont lieu **une fois par mois à l'association : le mercredi et le jeudi matin à 10h. En fonction du nombre d'enfants inscrits, nous pourrions être amenées à réajuster les ateliers en ouvrant un troisième groupe.**

☞ **Les ateliers découvertes pour les enfants à partir de 15-18 mois**, Ces ateliers ont lieu **le vendredi à l'association, 1 semaine sur 2 à 10h.** Et la semaine où il n'y a pas d'atelier, nous proposerons **le jeudi matin un atelier « d'Eveil sensori-moteur »** qui se tiendra au Centre Social de Jolimont de 10h à 11h.

☞ **Les ateliers thématiques pour les enfants à partir de 2 ans**, ont lieu **toutes les semaines le lundi et le mardi à 10 heures.** Une semaine sur deux, nous proposerons à vos enfants **des ateliers autour de la psychomotricité.** Le groupe sera scindé : un groupe participera à une séance d'éveil corporel et l'autre à de la motricité fine. Un roulement aura lieu afin que chaque enfant participe aux différents ateliers ! **L'autre semaine**, nous travaillerons autour des thématiques de l'année !

**Le nombre d'enfants par atelier est limité pour le bien-être de chacun. Le besoin de sécurité affective est respecté chez l'enfant. Les intervenantes ont ainsi la possibilité de se situer dans un accompagnement de qualité.**

**Vous recevrez fin août un e-mail détaillant ces ateliers prévus pour la rentrée.**

### ☞ **FORMATION :**

En pleine ébullition !

**Les modules de formation vont être scindés en deux** afin de permettre aux intervenantes à domicile de participer à **8 jours de formation par année.** C'est d'ailleurs déjà le cas pour le module VII de cette fin d'année 2018. Il est possible de se positionner sur 2 jours de formation : soit la gestion du stress et la relaxation, soit la garde partagée.

**Un module de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) va être mis en place rapidement** pour répondre à la demande des intervenantes à domicile. **Il sera complété par une journée de recyclage** pour celles qui ont déjà une carte SST.

**Après la création d'un module X sur la communication cette année et une première programmation en novembre 2018 ; un module XI devrait voir le jour début 2019**, sur les différents courants pédagogiques.

En vous souhaitant un excellent été !

Bien cordialement,

L'équipe de Crèche and Do